

# Himalia

Investissez

pour l'avenir

Contrat d'assurance vie à versements libres et/ou programmés à durée viagère ou déterminée.

**Deux modes de gestion au choix (exclusifs l'un de l'autre - arbitrage possible de l'un à l'autre).**



**La Gestion libre** : large choix de supports en unités de compte parmi les plus représentatifs du marché. Répartition possible entre un ou plusieurs supports en unités de compte, le fonds en euros et/ou le fonds G Croissance 2020 disponibles au contrat.



**La Gestion pilotée** : accès à une large sélection d'orientations de gestion. Répartition possible entre l'orientation de gestion sélectionnée, le fonds en euros et/ou le fonds G Croissance 2020 disponibles au contrat.

## LES VERSEMENTS

VERSEMENTS LIBRES	
Versement initial minimum	5 000 €
Versement complémentaire	2 000 €
Minimum par support/ par engagement	1 000 €

### VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (mise en place à tout moment)

Versement initial (si versements libres programmés choisis à la souscription)	1 000 €
Périodicité et montants (minima) :	
• mensuelles	75 €
• trimestrielles	300 €
• semestrielles	500 €
• annuelles	1 000 €
Minimum par support	75 €
Date de prélèvement	Le 10 ou 25 du mois

## LES ARBITRAGES

**Entre les supports (accessibles dans le cadre de la Gestion libre) :**

- montant minimum : 1 000 € ;
- solde minimum sur chaque support/chaque engagement après l'arbitrage : 100 € par support / 1000 € par engagement.

## DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE<sup>(1)</sup>

	MONTANT MINIMUM	RÉALISATION
Rachat partiel	2 000 €	Possible à tout moment.
Solde après rachat partiel	1 000 €	
Rachats partiels programmés :		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibles à tout moment en Gestion libre (hors fonds croissance) sous réserve des options de gestion choisies et qu'il n'y ait pas d'avance en cours.</li> <li>• Valeur atteinte du contrat : 10 000 € minimum.</li> </ul>
• mensuels	200 €	
• trimestriels	500 €	
• semestriels ou annuels	1 000 €	
Rachat total	-	Possible à tout moment.
Rente viagère (option) réversible ou non	Supérieur à 120 €/trimestre	Possible (hors fonds croissance) dès que le contrat a 6 mois.
Montant des arrérages trimestriels à terme échu		
Avance <sup>(2)</sup>	-	Possible dès que le contrat a 6 mois.

<sup>(1)</sup> Sous réserve qu'il n'y ait pas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

<sup>(2)</sup> L'avance est un prêt soumis à l'accord de l'assureur, remboursable en 6 ans maximum. Elle n'est pas imposable mais vous payez des intérêts sur la somme avancée selon les modalités définies dans le règlement général des avances en vigueur au jour de la demande d'avance.

# LES DATES D'INVESTISSEMENT/DÉSINVESTISSEMENT

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	POUR LE FONDS EN EUROS ET LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	POUR LE FONDS CROISSANCE
Versements (J = date d'encaissement par la Compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 3 ouvrés.
Rachats (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 4 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 4 ouvrés.
Arbitrages par courrier (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.	À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 2 ouvrés.
Arbitrages en ligne (J = date de réception de la demande par la Compagnie)	J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00 <sup>(3)</sup> . J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00 <sup>(4)</sup> .	-

## LES FRAIS

Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et libres programmés	<del>4,50 %</del> maximum. <b>0%</b>
Frais de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif Général de Generali Vie</li> <li>• G Croissance 2020</li> <li>• supports en unités de compte<sup>(5)</sup></li> <li>• OPC indiciels (ETF) et Actions (titres vifs)</li> <li>• au titre de la Gestion pilotée</li> </ul>	<del>0,90 %</del> par an. <b>0,70%</b> 1,00 % par an (prélevé hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds). <del>1,00 %</del> par an (prélevé trimestriellement). <b>0,70%</b> <del>1,50 %</del> maximum par an (prélevé trimestriellement). <b>0,70%</b> Pourcentage maximum par an selon les mandats de gestion (prélevé trimestriellement).
Frais d'arbitrage (le 1 <sup>er</sup> du contrat est sans frais) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par courrier</li> <li>• en ligne</li> </ul>	Maximum 1 % (minimum 30 €). <del>Maximum 1 % (minimum 15 €).</del>
Frais d'arbitrage au titre des options	Voir tableau ci-après.
Frais de changement de modalité de gestion	Maximum 1 % (minimum 30 €.)
Autres frais pour le fonds G Croissance 2020	15 % maximum du solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique au fonds croissance.

<sup>(3)</sup> À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne avant 16 h 00.

<sup>(4)</sup> À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne après 16 h 00.

<sup>(5)</sup> Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



# L'OFFRE FINANCIÈRE

**Plus de 1 100 supports en unités de compte** dont des supports OPC indiciels (ETF), des actions (titres vifs) et un large choix de supports répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), estampillés du label ISR.

**Une gamme de supports en unités de compte accessibles par voie d'investissement :** fonds structurés et/ou immobiliers dont des SCI, SCPI, et OPCl.

**Le fonds en euros :** Actif Général de Generali Vie.

**Le fonds G Croissance 2020** offre la possibilité d'opter jusqu'à 3 engagements par contrat, chacun d'une durée comprise entre 8 et 30 ans et d'une garantie en capital à l'échéance à 80 %<sup>(6)</sup>.

## LES MODES DE GESTION



**Gestion libre :** dans le cadre de ce mode de gestion, vous conservez la maîtrise totale de l'orientation de vos investissements entre les différents supports proposés.



**Gestion pilotée :** vous confiez la gestion de vos investissements à l'assureur qui prendra conseil auprès d'une société de gestion agréée par l'autorité des marchés financiers.

## DES OPTIONS<sup>(7)</sup> DE GESTION AUTOMATIQUES AFIN DE SÉCURISER ET DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE (EXCLUSIVES LES UNES DES AUTRES)

	SÉCURISATION DES PLUS-VALUES	LIMITATION DES MOINS-VALUES ET LIMITATION DES MOINS-VALUES RELATIVES	TRANSFERTS PROGRAMMÉS	DYNAMISATION DES PLUS-VALUES
Périodicité	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle	Annuelle
Support(s) d'origine	Un ou plusieurs support(s) en unités de compte déterminé(s) sur le(s)quel(s) l'épargne est investie.		Actif Général de Generali Vie ou un support en UC (sauf liste d'exclusion à consulter)..	
Support(s) de destination	Liste des fonds de sécurisation disponible auprès de votre intermédiaire d'assurance.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ou plusieurs support(s) en unités de compte.</li> <li>100 € minimum par support.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 3 supports en unités de compte.</li> <li>100 € minimum par support.</li> </ul>
Seuil de déclenchement	5, 10, 15 ou 20 % des plus-values générées.	5, 10, 15 ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte.	-	-
Minimum de mise en place	10 000 € sur le contrat (hors fonds croissance).	-	10 000 € sur Actif Général de Generali Vie.	10 000 € sur Actif Général de Generali Vie.
Frais	0,50 % du montant transféré.		Aucuns	

<sup>(6)</sup> La garantie en capital partielle est offerte à une échéance définie par vos soins selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat. La garantie à l'échéance porte sur les sommes versées nettes de frais, déduction faite des rachats partiels ou avances non-remboursées.

<sup>(7)</sup> Les options transferts programmés, sécurisation des plus-values et dynamisation des plus-values sont exclusives les unes des autres. Il en va de même pour les options limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives qui sont exclusives l'une de l'autre. En revanche, l'option limitation des moins-values ou l'option limitation des moins-values relatives sont compatibles avec les 3 autres options citées précédemment.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



# LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE EN OPTION

Garantie Plancher, garantie Vie universelle, garantie Vie entière.

## FISCALITÉ

Assurance vie.

### INTERNET



- Consultation et transactions en ligne<sup>(3)</sup> depuis votre espace individuel.
- Souscription dématérialisée disponible auprès de votre intermédiaire d'assurance.
- Consultation via l'application iGeneral, accessible depuis votre smartphone.



<sup>(3)</sup> Selon les modalités précisées dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

**Himalia** est un contrat d'assurance vie multisupports libellés en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification dont l'assureur est Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Le document d'informations clés du contrat Himalia contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre intermédiaire d'assurance ou en vous rendant sur le site de : [generalifrance.fr/info-epargne](https://www.generalifrance.fr/info-epargne).

#### Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculée  
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

